

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À **CAP À LA DEMANDE** **SECTEURS VAL DE SAIRE & CÔTE DES ISLES** **POUR LES + DE 80 ANS**



EXPÉRIMENTATION À PARTIR DU 5 MAI 2025 PENDANT 1 AN

Vous avez plus de 80 ans et souhaitez vous déplacer dans les secteurs de Val de Saire ou Côte des Isles ?

Pour faciliter vos déplacements, Cap Cotentin met en place une expérimentation pendant 1 an afin de vous permettre d'utiliser le service de transport **Cap à la demande d'adresse à adresse : Cap à la demande vient vous chercher où vous voulez pour vous déposer où vous le souhaitez, au sein de votre secteur !**

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : / /

E-mail :

Tél. Domicile : Tél. Portable :

CONTACT D'URGENCE

Nom : Prénom :

Tél. Domicile : Tél. Portable :

Lien de parenté :

PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire d'inscription renseigné
- La photocopie recto/verso de la carte d'identité du bénéficiaire

Votre dossier sera traité sous 5 jours ouvrés

SIGNATURE

Aux fins de la production d'états statistiques anonymisés, Transdev Cotentin est susceptible de traiter des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pour une durée de 6 mois à compter de la collecte, puis supprimées. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression auprès de notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : donneesdpo.normandie@transdev.com ou par e-mail via le site internet www.capcotentin.fr ou par courrier à TRANSDEV COTENTIN, 491 rue de la Chasse aux Loups, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN. Des données anonymisées et statistiques pourront être transmises à l'Autorité Organisatrice des Mobilités. En signant ce formulaire, vous consentez au traitement de vos données pour les finalités indiquées.

J'ai lu et accepte le règlement d'exploitation du service Cap à la demande figurant au verso

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des informations indiquées.

Fait à : Le : / / Signature :

**DOSSIER À RENVoyer VIA
LE FORMULAIRE DE CONTACT**

www.capcotentin.fr
Rubrique "Contactez-nous"

ou

**DOSSIER À RENVoyer PAR
COURRIER À TRANSDEV COTENTIN**

491 rue de la Chasse aux Loups
50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

ou

**DOSSIER À DÉPOSER À
L'AGENCE DE MOBILITÉ**

82 bis Quai Alexandre III
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

CADRE RÉSERVÉ À CAP COTENTIN

Dossier reçu le : / / Accrédité le : / /

Dans le cadre de l'expérimentation Transport à la demande secteurs Val de Saire et Côte des Isles, les personnes de + de 80 ans bénéficient du transport d'adresse à adresse.

Modalités d'inscription au service :

Un formulaire d'inscription au service, disponible à l'agence de Mobilité ou en téléchargement sur www.capcotentin.fr, doit être complété, signé et accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Photocopie recto/verso de la carte d'identité du bénéficiaire

Tout dossier incomplet entrainera le retard de traitement de la demande d'inscription.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION ET D'UTILISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT CAP COTENTIN

ARTICLE 13 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT AUX SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE

13.2 Le service Cap à la demande

13.2.1. Conditions d'accès au service Cap à la demande

Le service Cap à la demande est un service de transport collectif fonctionnant sur réservation. Il est accessible :

- Sur les Sur les communes de la 1ère couronne de Cherbourg-en-Cotentin, regroupées en 3 secteurs :
 - Secteur Est : Bretteville, Tourlaville, Digosville, Le Mesnil-au-Val et La Glacière
 - Secteur Sud : Nouainville, Sideville, Hardinvast, Martinvast, Tollevast, Couville, Virandeville et St-Martin-Le-Gréard
 - Secteur Ouest : Flottemanville-Hague, Urville-Nacqueville, Querqueville, Tonneville et Equeurdreville-Hainneville
- Sur le territoire du Cotentin, découpé en 9 secteurs :
 - Val de Saire
 - La Hague
 - Côte des Isles
 - Vallée de l'Ouve
 - Montebourg
 - Saint-Pierre-Église
 - Les Pieux
 - Bricquebec-en-Cotentin
 - Valognes

Bénéficiaires :

Le service Cap à la demande est accessible à tous, y compris les personnes à mobilité réduite titulaires de la Carte Mobilité Inclusion invalidité (ou carte d'invalidité) délivrée par la Maison Départementale des Personnes handicapées, et dont les spécificités sont définies à l'article 13.1.1.

Modalités d'inscription au service :

Pour accéder au service, une inscription sans condition est nécessaire par téléphone au 0 806 076 530 (touche 2 - prix appel local), sur l'Appli Cap Cotentin ou sur capcotentin.fr, à l'exception des personnes à mobilité réduite qui doivent respecter les mêmes modalités d'inscription que pour le service Cap Access, décrites à l'article 13.1.1.

Particularité :

Le service Cap à la demande est un service de transport collectif dans lequel plusieurs voyageurs peuvent être transportés, avec des prestations de transport de nature différente comme précisé dans l'article 13.2.2.

13.2.2. Nature et fonctionnement du service Cap à la demande

Le service Cap à la demande fonctionne du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 (sauf les jours fériés). Il permet à tous de se déplacer :

- D'un arrêt Cap à la demande à un autre arrêt Cap à la demande dans un même secteur
 - D'un arrêt Cap à la demande vers un arrêt de rabattement existant sur ligne régulière pour voyager en dehors de son secteur
- Pour les personnes à mobilité réduite utilisant le service Cap à la demande, le transport s'effectue d'adresse à adresse.

Les déplacements entre deux arrêts de rabattements sur ligne sont interdits avec le service Cap à la demande.

Les déplacements entre secteurs sont interdits avec le service. Le voyageur doit effectuer une correspondance à un arrêt desservi par une ligne lui permettant de se rendre à sa destination.

Exception pour le secteur Vallée de l'Ouve :

- A l'intérieur du secteur : d'un arrêt Cap à la demande à un autre arrêt Cap à la demande

- Vers le secteur limitrophe de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN : depuis un arrêt Cap à la demande vers l'arrêt de rabattement Square Frémine (lignes E, G)

Dérogation : le service est également assuré d'adresse à adresse pour les bénéficiaires du service de Transport de proximité (disparition à compter du 1er juillet 2022), à condition :

- que la mairie de leur commune de résidence en ait fait la demande auprès de la Direction Transports et Mobilité du Cotentin,
- que la Direction Transports et Mobilité du Cotentin ait étudié techniquement l'absence de points d'arrêt Cap à la demande à proximité,
- que les bénéficiaires aient respecté les mêmes modalités d'inscription que celles de Cap Access.

Le service Cap à la demande ne saurait être assimilé au taxi. Le choix du véhicule, du groupage et de l'itinéraire emprunté par le conducteur relève de la responsabilité de l'exploitant. De même que la destination prévue lors de la réservation ne peut être modifiée au cours du trajet.

En tant que service public, le recours au groupage sera privilégié. Pour se faire un transport réservé peut être décalé, après information du client, dans la limite de -3/+7 minutes.

Un même utilisateur ne peut procéder à deux réservations dans un intervalle de temps inférieur à 30 minutes.

13.2.3. Réservations du service Cap à la demande

Le service est déclenché par le client qui effectue ses réservations :

- Soit par téléphone au : 0 806 079 530 (touche 2 - prix appel local) du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
- Soit sur l'Appli Cap Cotentin (disponible sous ios ou android) : 24h/24, 7 jours/7
- Soit sur le site capcotentin.fr/Transport à la Demande : 24h/24, 7 jours/7

Elles doivent avoir lieu entre 1 mois et 1 heure à l'avance. Consécutivement à sa réservation, le client reçoit un e-mail de confirmation de sa réservation.

Le jour du déplacement, l'utilisateur reçoit un sms 1 heure avant rappelant l'heure du rdv (l'horaire initialement convenu pouvant varier de -3/+7 minutes).

13.2.4. Déplacements non réalisés

Dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit l'utilisateur ne pourrait effectuer le déplacement demandé et programmé, il est tenu d'en informer Cap Cotentin par tout moyen approprié au moins une heure à l'avance par rapport à l'horaire déclenché.

Les annulations transmises tardivement (moins d'une heure avant le trajet programmé) doivent rester exceptionnelles. A partir de 3 absences et/ou annulations tardives sur une période d'un mois, il ne sera plus possible de réserver un trajet pendant 30 jours.

Les annulations doivent être réalisées sur l'Appli Cap Cotentin, sur le site capcotentin.fr ou transmises par téléphone durant les horaires d'ouverture du service d'accueil téléphonique.

13.2.5. Ponctualité

Le conducteur ne pourra attendre au-delà de l'horaire prédéfini.

13.2.6. Tarification

L'ensemble de la gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin s'applique sur le service Cap à la demande.

13.2.6. Sécurité

À bord du véhicule, les utilisateurs doivent se conformer aux instructions de sécurité et notamment ne pas refuser le port de la ceinture ; toute infraction répétée à cette disposition peut entraîner le refus de Cap Cotentin d'assurer de nouvelles prestations de transport.

13.2.6. Equipements

Les véhicules Cap à la demande sont équipés de réhausseurs (groupe 2/3 : 15 à 36 kg) et sièges auto (groupe 0/1/2 : 0 à 25 kg) pour les enfants en bas âge.

Expérimentation : des porte-vélos sont disponibles à l'arrière des véhicules Cap à la demande sur les secteurs La Hague, Les Pieux, Val de Saire et Saint-Pierre-Église. Ils permettent d'emporter jusqu'à deux vélos gratuitement (charge maximale totale pour deux vélos limitée 40 kg).

La réservation d'un emplacement vélo se fait au moment de la réservation d'un trajet Cap à la demande, soit par téléphone ou sur la plateforme en ligne (sauf application).

La pose et la dépose du vélo sont effectuées par le propriétaire du vélo qui en assume l'entière responsabilité. Le propriétaire du vélo est tenu d'informer le conducteur de la pose et de la dépose de son vélo.